

Intervention de Catherine Edel-Laurent

**Point N° 6 – (2026/01/06) Création d'un établissement public industriel et commercial dénommé
Office de Tourisme et de Commerce d'Obernai et des Terres de Sainte Odile**

M. le Président,
Chers collègues,

(en réaction aux divers échanges en séance sur ce point)

En cette assemblée, nous avons rarement de débats, mon collègue Jean-Louis Reibel s'est exprimé sur le projet de statut d'EPIC et a fait des remarques sur le fond et la forme.

Nous avons découvert ces statuts il y a 6 jours avec le dossier d'invitation au conseil de communauté.

Pour un projet de ce type, qui est ambitieux et très important pour la ville d'Obernai, 2ème ville touristique du Bas-Rhin, pour le moins, la tenue d'une commission réunie aurait été bienvenue., afin d'expliquer les tenants et aboutissants de vos tractations et discussions et d'aborder aussi les statuts, pour partager un projet fédérateur,

De notre côté, sur le fond, nous sommes assez d'accord qu'il faut évoluer vers un EPIC, par contre sur la forme et le contenu du projet présenté, il est perfectible.

Il est dommage que nous n'ayons pas eu de discussions préalables. Avec mon collègue, nous avons l'intention de nous abstenir pour ces raisons, parce que c'est un sujet qui aurait mérité un débat élargi et une clarification.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point N° 4 – (2026/01/04 et 05) Plans d'actions Territoire engagé pour la transition écologique - Trajectoire d'adaptation au changement climatique

M. le Président,
Chers collègues,

Nous exprimons notre satisfaction de voir aboutir la structuration des démarches à mener dans le cadre du programme Territoires engagés pour la transition écologique et des plans d'actions qui en découlent. Aujourd'hui, ces initiatives se traduisent concrètement par des fiches projets et des dotations financières intégrées au budget.

Les études sont une étape essentielle, il est maintenant urgent de passer à la mise en œuvre concrète de ces actions et d'en mesurer les effets réels sur notre territoire.

Concernant l'adaptation au changement climatique, M. le Président, nous nous souvenons qu'au début du mandat, vous aviez qualifié notre proposition de réaliser un Plan climat air énergie territorial de « bidule ». Cette démarche est aujourd'hui pleinement lancée, et nous nous réjouissons que le Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges l'ait reprise à une échelle plus large.

La communauté de communes a retenu la thématique éducation et formation comme prioritaire. L'action n°20 vise ainsi à développer l'éducation au développement durable, tant pour le grand public que pour les scolaires.

Cependant, alors que les aides financières de la communauté de communes augmentent régulièrement pour les associations à vocation économique, nous regrettons qu'aucun soutien spécifique ne soit actuellement accordé à l'un des rares acteurs locaux dans le domaine de l'éducation à la nature : la Maison de la Nature Bruche Piémont.

Cette structure associative intervient sur un territoire de six communautés de communes, dont la nôtre, et joue un rôle clé dans la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.

Il est vraiment dommage de ne pas l'accompagner par une subvention annuelle dans ses projets essentiels de sensibilisation environnementale.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point N° 8 -(2026/01/08) Contrat de délégation de service public pour la gestion des équipements aquatiques.

M. le Président,
Chers collègues,

Nous ne pouvons que regretter que ce point n'ait pas été présenté à la Commission Développement et Cadre de Vie, alors même qu'elle est précisément compétente pour les questions liées à la gestion de nos équipements aquatiques.

Cette absence de passage en commission prive les élus d'un examen approfondi et d'un débat éclairé.

Dans ces conditions, notre groupe s'abstiendra sur ce point.

Intervention de Catherine EDEL-LAURENT

Point N° 9 - (2026/01/09) Lancement d'une procédure de délégation de service portant sur la gestion et l'exploitation par affermage des équipements aquatiques intercommunaux

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Le principe fondamental de la continuité du service public ne fait pas débat, nos équipements aquatiques doivent continuer à fonctionner après expiration du contrat actuel au 20 août 2027.

Pour autant, la continuité du service ne signifie pas que nous devons aujourd'hui prendre une décision stratégique qui engagera la communauté de communes pour plusieurs années à quelques semaines d'un renouvellement de mandature.

Le principe de continuité impose d'assurer le fonctionnement du service. Il n'impose pas que ce soit le conseil sortant qui fixe le mode de gestion pour l'avenir. Des solutions juridiques existent pour garantir cette continuité (avenant de courte durée, prolongation strictement encadrée ou un dispositif transitoire limité dans le temps)

Ces outils permettent d'éviter toute rupture, tout en laissant aux nouveaux élus — qui auront reçu la confiance des électeurs — le soin de se prononcer sur le mode de gestion à long terme.

Le choix d'un renouvellement de délégation de service public mérite d'être pris par une assemblée pleinement légitime pour engager la collectivité sur plusieurs années.

Notre groupe s'abstiendra sur ce point, et fera de même pour le point N° 9 portant sur le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion par affermage des structure d'accueil de loisirs sans hébergement dont l'échéance est au 2 juillet 2027.

**Intervention de Catherine EDEL-LAURENT
Point 28 - (2026/01/28) Budget primitif exercice 2026**

M. le Président,
Chers collègues,

Pour ce budget primitif 2026, cette fois je ne reviendrai pas sur l'espace aquatique, dont j'ai déjà à plusieurs reprises évoqué le coût et la baisse d'attractivité.

Je me concentrerai sur trois points

- **Charges de personnel et fonctionnement**

Le budget 2026 prévoit 1,6 million d'€ de charges de personnel et 541 300 € de dépenses courantes, en nette hausse par rapport aux exercices précédents.

Cette progression s'explique en grande partie par l'intégration des personnels du Syndicat mixte du Bassin de l'Ehn et par le développement de nouveaux services, bientôt accueillis au sein des 2 300 m² du futur Pôle administratif et technique intercommunal.

L'effectif est passé de 19 agents fin 2025 à 23 postes ouverts au budget 2026, dont 18 pourvus. Si cette évolution peut s'entendre dans une logique stratégique, les objectifs et priorisations n'ont pas été clairement communiqués aux élus.

C'est pourquoi notre groupe s'est abstenu sur deux postes : celui de webmaster et celui d'adjoint administratif au Rés'O.

Je note une incohérence dans le document budgétaire p 140 : seul un emploi fonctionnel est mentionné, alors que le conseil communautaire a voté en septembre 2025 l'ouverture d'un second poste fonctionnel, décision que nous n'avons pas approuvée. Ce point mérite d'être corrigé pour que le budget reflète fidèlement la réalité administrative.

- **Le Rés'O**

Le Rés'O, espace entreprises, représente un investissement public de l'ordre de 2 millions d'€. Il devait atteindre 100 000 € de chiffre d'affaires dès la troisième année, mais le chiffre réel est de 63 500 €, pour des frais de fonctionnement supérieurs à 120 000 €, charges de personnel incluses.

Ces résultats sont décevants, et aucune information n'a été fournie sur les actions correctives envisagées. Notre demande de tenir une comptabilité analytique a été écartée, sans doute au nom de votre « excellente connaissance du monde de l'entreprise ».

La compétence économique relève du bureau des maires, mais le suivi démocratique des fonds publics relève de tous les élus. Le Rés'O est aujourd'hui un exemple frappant de faible contrôle et d'opacité sur un investissement public majeur.

- **Le budget assainissement**

Le budget 2025 a nécessité la contraction d'un emprunt de 700 000 € fin 2025 et il ne sera malheureusement pas possible de maintenir le rythme soutenu de travaux prévus dans le cadre du projet de rénovation de la trame viaire d'Obernai – travaux pourtant très attendus – et dont la programmation avait été validé par le conseil communautaire en mars 2025.

Comme pour les exercices précédents, notre groupe s'abstiendra lors du vote du budget.

C'est une dernière occasion de rappeler ce qui a manqué tout au long de cette mandature : la transparence dans votre gouvernance.

Depuis notre arrivée dans cette assemblée, nous avons demandé à plusieurs reprises à être informés et à disposer des comptes rendus des décisions prises par le bureau des maires. Ces demandes n'ont malheureusement jamais été satisfaites.

Les commissions ont peu fonctionné. Ces instances, prévues pour préparer et enrichir les dossiers, ont été rarement sollicitées. De nombreux projets sont ainsi arrivés en séance sans travail préparatoire suffisant, limitant la capacité des élus à discuter, questionner et contribuer.

Ce fut encore le cas ce soir.

La démocratie locale repose sur des principes simples : informer avant de décider, préparer avant de voter, débattre avant de conclure. Elle suppose transparence, partage de l'information et respect du rôle de chaque élu.

En tournant cette page, nous espérons que la prochaine mandature saura placer la transparence et la concertation au cœur de son action.